

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2017_161

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi

OBJET :

COMMISSION N°3

Culture

Signature d'une
convention tripartite
avec l'Orchestre de
Chambre Pévèle
Mélantois et
l'Education Nationale

Présents :

Titulaires présents : 46

Suppléants présents : 2

Procurations : 9

Nombre de votants : 57

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGAYE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)
(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET

A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération 2017_161

COMMISSION N°3

Culture – Signature d’une convention tripartite avec l’Orchestre de Chambre Pévèle Mélantois et l’Education Nationale

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2015 / 225 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015, relative à la définition des compétences de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Vu l’arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2016, portant modifications statutaires de la CCPC,

Vu la délibération n°2015/226 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2015, relative à la définition de l’intérêt communautaire au sein des compétences de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Considérant qu’est défini comme étant d’intérêt communautaire au sein de la compétence « Mise en œuvre d’actions culturelles d’intérêt communautaire », « les interventions musicales dans les écoles du territoire »

Vu la délibération 2017/159 relative à la signature d’une convention avec l’orchestre de chambre pévèle mélantois »

Vu le décret n° 88-709 du 06 mai 1988 pris pour l’application de l’article 7 de la loi n° 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques et définissant les conditions dans lesquelles certaines personnes peuvent apporter leur concours aux enseignements artistiques du premier et du second degré,

Vu la circulaire n° 92-196 du 03 juillet 1992 (B.O. n°29 du 16 juillet 1992) relative à la participation d’intervenants extérieurs aux activités d’enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

Considérant que l’Orchestre de Chambre Pévèle Mélantois effectue des interventions musicales dans les écoles de la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu le projet de convention tripartite entre la CCPC, l’Orchestre de Chambre Pévèle Mélantois et l’Education Nationale,

Considérant que cette convention a vocation à organiser les conditions d’intervention des associations d’écoles de musique dans les écoles

Considérant que cette convention est prévue pour une durée d’un an renouvelable trois fois.

Ouï l’exposé de son Président,

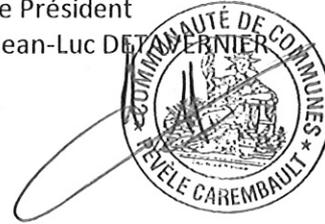
DECIDE (par 57 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 57 VOTANTS)

- D’autoriser son Président à signer la convention tripartite avec l’Education Nationale et l’Orchestre de Chambre Pévèle Mélantois afin d’organiser les conditions d’intervention de l’association dans les écoles.
- D’autoriser son Président à signer tout document y afférant

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président
Jean-Luc DET



Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le



ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_161-DE

